



**ELEMENTS CONTRIBUANT A LA PRESERVATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**

- Rivière, ruisseau, lacs et zones humides à préserver
- Zone inondable
- Espaces Boisés Classés

**LEGENDE**

- Zonage PLU
- Rivière, ruisseau, lacs et zones humides à préserver
- Zone inondable
- Eléments du paysage à préserver
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU BENEFICE DE LA COMMUNE**

- 1 Liasion piétonne
- 2 Aménagement d'une desserte

URP: secteur agricole dans lequel sont regroupés les zones agricoles de la commune et présentant des caractéristiques architecturales remarquables à préserver  
 UR: secteur agricole dans lequel sont regroupés les zones agricoles de la commune et présentant des caractéristiques architecturales remarquables à préserver  
 C: secteur agricole dans lequel sont regroupés les zones agricoles de la commune et présentant des caractéristiques architecturales remarquables à préserver  
 La zone URP est soumise au régime d'urbanisme de la Loi relative à l'orientation des territoires ruraux

NM: zone d'habitat rural soumise à un régime d'urbanisme particulier à l'habitat, sous réserve d'être compatible avec l'orientation d'aménagement et de programmation

A: espace de destination à l'activité agricole  
 Ah: secteur d'habitat individuel ou collectif à destination des habitants agricoles  
 A: secteur soumis à un régime d'urbanisme particulier à l'habitat, sous réserve d'être compatible avec l'orientation d'aménagement et de programmation

N: zone soumise au régime d'urbanisme de la Loi relative à l'orientation des territoires ruraux  
 N: secteur soumis au régime d'urbanisme de la Loi relative à l'orientation des territoires ruraux  
 N: secteur soumis au régime d'urbanisme de la Loi relative à l'orientation des territoires ruraux  
 N: secteur soumis au régime d'urbanisme de la Loi relative à l'orientation des territoires ruraux  
 N: secteur soumis au régime d'urbanisme de la Loi relative à l'orientation des territoires ruraux

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

COMMUNE DE RIGNY-USSE

DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

PARTIE EST  
 ECHELLE : 1/5000 EME

ARRETE LE 4 NOVEMBRE 2013

APPROUVE LE 12 JANVIER 2015